

Subventions pour congrès

M. BARETJE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La 17^{ème} Commission propose au Conseil Municipal d'allouer :

* 2 500 F au Syndicat National de l'Enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (SNEEPS) qui a tenu son congrès national du 22 au 24 mars dernier. Cette manifestation a regroupé 150 personnes environ auxquelles la Ville a offert un vin d'honneur.

* 2 500 F au Groupe d'Études des Rythmes Biologiques du Laboratoire de Botanique de la Faculté des Sciences qui organisait pour le 20^{ème} anniversaire de sa fondation un congrès auquel participaient des chercheurs français et européens (environ 120 personnes) du 30 mars au 1^{er} avril dernier.

* 1 500 F à l'Institut Musical Européen pour l'organisation au Conservatoire National des examens auxquels ont participé plus de mille candidats, les 30 avril et 1^{er} mai derniers. Une participation identique avait été allouée en 1988.

* 3 000 F à la Caisse Nationale du Gendarme - Mutuelle du Gendarme pour l'organisation de son Assemblée Générale les 11 et 12 mai dernier. Les 230 participants ont été reçus à l'Hôtel de Ville au cours d'un vin d'honneur.

* 3 000 F à la Jeune Chambre Économique de Besançon pour l'organisation, du 18 au 20 mai, de la Convention Nationale de la Jeune Chambre Économique. Cette manifestation regroupera jusqu'à 1 500 congressistes.

La Ville de Besançon fournit des prestations matérielles évaluées à environ 25 000 F.

* 3 000 F à l'Association des Rééducateurs de l'Éducation Nationale de Franche-Comté qui organise le 5^{ème} Congrès National de la Fédération Nationale du 25 au 27 mai prochain. 500 congressistes sont attendus à Micropolis. La Ville fournira des prestations techniques pour environ 10 000 F.

* 1 500 F à la Croix d'Or du Doubs pour l'organisation le 4 juin prochain du congrès inter-départemental Bourgogne/Franche-Comté au Parc des Expositions. La participation prévue est de 300 personnes.

* 3 000 F au Groupement des Intervenants Sociaux pour l'Élaboration et la Réalisation de Projets pour l'Enfant (GISERPE) pour l'organisation d'un colloque «Pour l'Enfance», les 10 et 11 juin prochain, au Kursaal. Le montant de la location de la salle s'élève à 3 500 F.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense, soit 20 000 F, sera imputée au chapitre 961.4/657.200 du budget primitif de l'exercice courant.

M. NACHIN : J'ai eu l'occasion de le dire en commission. Plutôt que d'attribuer des subventions aux associations qui viennent en congrès à Besançon, nous souhaiterions que les prestations en service qui sont attribuées à ces associations soient évaluées et qu'on leur fasse connaître le montant du service rendu par la Ville de Besançon, plutôt que de verser une somme qui généralement s'ajoute d'ailleurs à des prestations qui sont certainement importantes et tout à fait légitimes.

M. BARETJE : Je crois que tombe parfaitement bien le type de question que tu poses, parce que si on lit en détail le rapport, on s'aperçoit que nous ne disposons annuellement pour les congrès, que d'un crédit de 51 000 F. Il est évident que nous ne pouvons pas faire beaucoup avec peu.

Les propositions de la commission rejoignent parfaitement ce que tu es en train de dire. Pour un certain nombre de congrès plus importants qui permettent un meilleur renom de la Ville, et son futur développement -les gens viennent non seulement de toutes les régions de France, mais d'Europe et au-delà de l'Europe-, il est évident que l'on essaie d'apporter un plus au niveau des prestations. Je vais

prendre un exemple ; le congrès qui s'est déroulé le week-end dernier, celui de la Jeune Chambre Économique de Besançon : on a donné une subvention de 3 000 F parce qu'on ne peut pas donner plus, si on veut maîtriser notre budget de 51 000 F. Il est évident que la Ville a fourni quand même des prestations en matériel évaluées à environ 25 000 F, ce qui fait au total une aide de 28 000 F.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois d'ailleurs qu'on signale souvent aux associations que les prestations dont elles ont bénéficié sont évaluées à tant.

M. BARETJE : C'est la seule politique que nous pouvons mener compte tenu du budget dont nous disposons actuellement. Et c'est peut-être d'ailleurs une politique qu'il faudra poursuivre. Mais ce qu'on peut dire, c'est que ce mois de mai est fort fourni en congrès.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a beaucoup de jours de congés, aussi !

La discussion est close.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.